

Difficultés de maintien au poste - Agents contractuels IRCANTEC

J'ai une pathologie et j'ai du mal à tenir sur mon poste de travail

RQTH

Les possibilités de conserver ou d'obtenir un emploi sont réduites du fait d'un problème de santé qu'il soit physique, sensoriel, mental ou psychique.

Permet de bénéficier d'aménagements de poste, d'horaires...

Aménagement de poste

- temporaire
- durable
- matériel
- organisationnel
- temps de travail

Congés maladie:

- COM : 6 mois selon ancienneté
- CGM: 3 ans (après 3 ans d'ancienneté)

Poste non compatible durable

Avis médecin agréé

TPT

Temps Partiel Thérapeutique
1 an
Après accord CPAM

Congé sans traitement:

Si Inaptitude temporaire
1 an
(+6 mois selon avis médical)

Inapte au poste

Ou
Aménagement impossible

Inapte à son emploi mais pas à toutes fonctions

Ou
Changement d'affectation impossible

Définitivement et totalement Inapte à son emploi

Ou
Pas de demande de reclassement/refus agent

Ou
Reclassement impossible

Possibilité de demander
Invalidité 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie
auprès de la CPAM

(Contrairement aux fonctionnaires titulaires à temps supérieur à 28h/semaine qui ne peuvent pas en bénéficier ne dépendant pas de la CPAM)

Changement d'affectation

Reclassement dans un autre emploi

Licenciement pour inaptitude physique

- Indemnité de licenciement
- Droit au chômage (ARE)